

ITINÉRAIRES CULTURELS DU CONSEIL DE L'EUROPE VIII FORUM CONSULTATIF ANNUEL

Les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, lien entre les valeurs culturelles, les sites patrimoniaux et les citoyens : stratégies et synergies dans une perspective globale

26-28 septembre 2018
Görlitz (Allemagne)

FEUILLE DE ROUTE DE GÖRLITZ



Auswärtiges Amt STAATSMINISTERIUM
DES INNERN



Freistaat
SACHSEN



EUROPEAN
INSTITUTE
OF
CULTURAL
ROUTES

Arrière-plan

L'Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe (APE) a été établi en décembre 2010 et permet une plus proche collaboration entre les Etats membres intéressés par le développement d'itinéraires culturels.

Le Forum Consultatif Annuel est l'événement le plus important et significatif pour les Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe, et représente l'occasion de débattre des priorités, d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des itinéraires culturels et de faire place à un partage d'expériences. Chaque Forum est une occasion de discuter et de fournir des directives sur la manière de mettre en œuvre les stratégies de l'APE, en se concentrant chaque année sur différents sujets.

Le Forum de Görlitz 2018 "Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, lien entre les valeurs culturelles, les sites patrimoniaux et les citoyens : stratégies et synergies dans une perspective globale" a accordé une attention particulière aux stratégies et aux synergies entre le programme des Itinéraires culturels et les organisations internationales (UNESCO, Union européenne, OMT...) concernées par la protection et la promotion du patrimoine culturel.

Quatre thèmes principaux ont été abordés :

1. Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et programmes de l'Union Européenne : initiatives actuelles et potentielles pour de futures synergies ;
2. Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO : synergies actuelles et potentielles pour de futures synergies ;
3. Stratégies et synergies entre l'APE et les organisations internationales ;
4. Stratégies et synergies entre l'APE et les organisations nationales et régionales.

La feuille de route de Görlitz prend en compte le document d'arrière-plan au Forum de Görlitz, les réflexions et les suggestions formulées au cours du Forum sur ces thèmes et énumère les actions à entreprendre.

Les participants au Forum de Görlitz 2018 "Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, lien entre les valeurs culturelles, les sites patrimoniaux et les citoyens : stratégies et synergies dans une perspective globale", en tenant compte des déclarations et des documents élaborés au niveau international, réitèrent les considérations exprimées dans la feuille de route de Lucques 2018 :

Le Comité des Ministres réaffirme les Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe comme outil pour :

1. Promouvoir une unité plus étroite fondée sur les valeurs du Conseil de l'Europe grâce à une meilleure connaissance du patrimoine culturel européen et à la gestion des Itinéraires culturels par la société civile.

Les Itinéraires culturels, en tant qu'éléments du patrimoine culturel, peuvent s'épanouir au maximum grâce à des activités partagées entre les partenaires au sein de la société civile et sur la base des normes du Conseil de l'Europe.

- a. Organiser et coordonner dans les grandes villes des "présentations" des Itinéraires et de leurs principes fondamentaux, de leurs missions et exemples, en connectant éventuellement certains d'entre eux de manière thématique ou géographique ;
- b. Continuer à sensibiliser la société civile dans son ensemble au rôle positif des Itinéraires culturels en développant des programmes de communication utilisant le plus large éventail de médias ;
- c. Organiser des activités dédiées aux jeunes provenant de différents pays européens ;
- d. Intégrer le message du programme des Itinéraires culturels dans les programmes ordinaires du système éducatif ;
- e. Valoriser les Itinéraires culturels comme des exemples de bonnes pratiques dans le cadre de la stratégie européenne comme indiqué dans la Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur la Stratégie du patrimoine culturel européen pour le XXI^e siècle (adoptée par le Comité des Ministres le 22 février 2017) ;
- f. Informer les membres du groupe d'experts « forum européen du patrimoine » (Etats membres et Société civile) souhaité par la Commission européenne dans le cadre du suivi de l'année européenne du patrimoine culturel de 2018.

2. Développer des approches innovantes et des coopérations internationales dans les domaines du patrimoine culturel, du tourisme durable et du développement local.

Les Itinéraires culturels sont des «espaces publics partagés» et représentent des plateformes pour la mise en œuvre des conventions et des recommandations du Conseil de l'Europe sur le patrimoine culturel, les paysages et l'aménagement du territoire. Les Itinéraires culturels s'emploient activement à créer des liens entre diverses régions d'Europe, en accordant une attention particulière à l'intégration des régions les moins connues.

- a. Développer une plus grande coopération entre les Itinéraires culturels et les associer aux principales expositions artistiques, aux initiatives culturelles et aux festivals de théâtre et de musique, en fonction de leurs thèmes ;
- b. Élaborer des outils pour les itinéraires permettant de mettre en œuvre des pratiques qui aboutiront à un développement économique local et régional fondé sur la valorisation sensible et durable du patrimoine culturel ;
- c. Développer une application numérique dédiée aux Itinéraires culturels pouvant être facilement utilisée par les itinéraires et par le public pour co-crée des contenus ;
- d. Intégrer les Itinéraires culturels dans les programmes de coopération territoriale et de stratégies macro-régionales de l'UE.

3. Encourager le dialogue interculturel entre les Etats membres du Conseil de l'Europe et au-delà.

Les Itinéraires culturels sont devenus de plus en plus un instrument de diplomatie culturelle. L'un des objectifs des Itinéraires culturels est de "promouvoir le dialogue entre les cultures urbaines et rurales, entre les régions du Sud, du Nord, de l'Est et de l'Ouest de l'Europe et entre les régions développées et les régions défavorisées" et "de promouvoir le dialogue et la compréhension entre majorités et minorités, entre cultures autochtones et cultures immigrées" (CM/Res(2013)67).

Comme indiqué dans le Livre blanc sur le dialogue interculturel, «Les Itinéraires culturels [...] traversent naturellement les frontières et connectent les cultures. L'art et la culture créent un espace d'expression au-delà des institutions, au niveau de la personne, et peuvent jouer le rôle de médiateurs ».

- a. Mobiliser les Itinéraires culturels en tant que mécanisme permettant d'accroître l'intégration sociale;
- b. Encourager les Itinéraires culturels à traduire et à communiquer les valeurs incarnées dans les Itinéraires culturels et à renforcer la compréhension mutuelle des cultures paneuropéennes;
- c. Mieux faire connaître les chartes, conventions, recommandations et travaux du Conseil de l'Europe relatifs à la culture et au dialogue interculturel;
- d. Élargir la couverture géographique des Itinéraires culturels certifiés;
- e. Soutenir les accords de jumelage entre les régions et les États membres de l'APE;
- f. Soutenir les échanges et les expériences pour les étudiants le long des Itinéraires culturels en tant que moyen de promouvoir l'éducation civique.

4. Renforcer à plusieurs niveaux la gouvernance, la coopération et les relations aux niveaux international, européen, national et local

Le développement des Itinéraires culturels repose largement sur les politiques et les pratiques aux niveaux national et régional. Les communautés locales jouent également un rôle fondamental dans la planification, la mise en œuvre et la gestion des Itinéraires culturels en garantissant leur succès, avec un impact sur le tourisme culturel.

- a. Renforcer le rôle des Itinéraires culturels en tant que voix pour les communautés locales, afin qu'elles puissent contribuer aux politiques nationales et internationales relatives au tourisme durable et au développement culturel régional et local ;
- b. Soutenir et diffuser des entreprises de tourisme durable et responsable ainsi que l'entrepreneuriat social par le biais de formations spécifiques ;
- c. Introduire des procédés participatifs dans la planification du tourisme.

5. Développer des approches innovantes dans les domaines de la recherche et du développement.

Les Itinéraires culturels offrent l'occasion de développer des recherches multidisciplinaires et de stimuler la coopération transfrontalière. La recherche renforce le travail et le récit des Itinéraires culturels.

- a. Encourager la collaboration entre spécialistes en sciences humaines, en arts et en sciences sociales afin de définir les besoins / méthodes d'implications « mesurables » et « fondées sur des preuves » ;
- b. Explorer de nouvelles possibilités en matière de recherche et de développement afin d'appliquer des approches créatives aux Itinéraires culturels et de maximiser leur impact sur les communautés locales et sur la société civile au sens large ;
- c. Renforcer le travail du réseau universitaire et renforcer les liens avec les Itinéraires culturels ;
- d. Élargir les compétences et les disciplines des universités impliquées dans le Réseau d'études sur les Itinéraires culturels (NCRS) ;

- e. Développer des opportunités de financement avec la DG Recherche pour les prochains appels liés à H2020.

1. STRATEGIES ET SYNERGIES ENTRE L'APE ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

1.1 STRATÉGIES ET SYNERGIES ENTRE LES INITIATIVES DE L'APE ET LES AUTRES INITIATIVES DU CONSEIL DE L'EUROPE

ACTION 1 - COOPERATION AVEC L'INITIATIVE DES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

En 1985, quatre ans avant le lancement du programme des Itinéraires culturels, le Conseil de l'Europe a lancé l'initiative des Journées européennes du patrimoine.

Les Journées européennes du patrimoine que partagent les citoyens européens sont l'événement culturel participatif le plus largement célébré.

En 1999, l'Union européenne a rejoint ce programme afin de créer l'action commune, qui se poursuit encore aujourd'hui.

Secrétariat de l'APE

1- Faciliter les contacts et renforcer la coopération entre le programme JEP et les Itinéraires culturels certifiés

Etats membres de l'APE

1- Encourager l'organisation d'événements le long des les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe lors des Journées européennes du patrimoine au niveau national, selon le thème choisi par chaque pays.

Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

1 - Stimuler l'organisation d'événements spéciaux lors des Journées européennes du patrimoine en accord avec les autorités nationales chargées du programme JEP.

1.2 - STRATEGIES ET SYNERGIES ENTRE L'APE ET LES PROGRAMMES DE L'UE

ACTION 1 - Renforcement et extension des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe dans les pays des régions Est et Sud de l'UE, ainsi que par l'intermédiaire des pays candidats à l'adhésion à l'UE.

Dans le rapport intitulé "Vers une stratégie de l'Union européenne en matière de relations culturelles internationales" (2016/2240 (INI)), le Parlement européen invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à renforcer la coopération avec l'Accord partiel élargi du Conseil de l'Europe sur les Itinéraires culturels, un outil permettant de renforcer les relations culturelles y compris avec les pays tiers, en vue de promouvoir les valeurs fondamentales de la diversité culturelle, du dialogue interculturel et du développement territorial durable de destinations culturelles moins connues, tout en préservant leur patrimoine culturel commun.

Les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe peuvent être renforcés au niveau national en encourageant un travail commun entre le secrétariat de l'APE / l'IEIC, les États membres de l'APE, la Commission européenne et le SEAE.

Secrétariat de l'APE

- 1- Faciliter les contacts entre les États membres afin d'aider les Itinéraires culturels certifiés à élargir leurs réseaux et à développer davantage le programme des Itinéraires culturels dans les pays des régions Est et Sud de l'UE, ainsi que par l'intermédiaire des pays candidats à l'adhésion à l'UE ;
- 2- Stimuler des stratégies et des politiques communes pour soutenir l'extension géographique et la création de partenariats ;
- 3- Soutenir la participation des pays situés dans les pays des régions Est et Sud de l'UE, ainsi que par l'intermédiaire des pays candidats à l'adhésion à l'UE impliqués dans les Itinéraires culturels mais pas encore membres de l'APE, afin qu'ils puissent adhérer au programme des Itinéraires culturels ;
- 4- Préparer des outils pour les États membres de l'APE contenant des informations cohérentes à publier sur les sites Internet officiels des ministères spécialisés et des offices de tourisme nationaux dans les pays des régions Est et Sud de l'UE ainsi que par l'intermédiaire des pays candidats à l'adhésion à l'UE ;
- 5- Implication d'Itinéraires culturels certifiés traversant les pays ciblés lors d'événements et de réunions

États membres de l'APE, en particulier ceux des pays des régions Est et Sud de l'UE, ainsi que des pays candidats à l'adhésion à l'UE

- 1- Diffuser le matériel d'information présentant le programme et répertoriant les Itinéraires culturels certifiés ;
- 2- Créer des événements au niveau national donnant une visibilité aux Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, impliquant de façon indirecte le pays, en particulier dans les pays des régions Est et Sud de l'UE et des pays candidats à l'adhésion à l'UE ;
- 3- Continuer à soutenir la préparation de versions linguistiques des textes statutaires et des informations de base essentielles (à savoir, CM/Res sur le programme de l'APE et des Itinéraires culturels, dépliants, textes de sites Internet,...) ;
- 4- Faciliter les contacts entre les Itinéraires culturels certifiés souhaitant élargir leurs réseaux et les parties prenantes locales en tant que membres potentiels des Itinéraires ;
- 5- Développer et soutenir des stratégies et des politiques communes au niveau national pour renforcer l'extension géographique et la création de partenariats ;
- 6- Informer les autorités régionales à propos des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe susceptibles d'impliquer leurs territoires.

ACTION 2 - Renforcement des synergies entre les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et les programmes et initiatives de l'UE (label du patrimoine européen (LPE) / Capitales européennes de la culture).

Secrétariat de l'APE

- 1- Faciliter les contacts et renforcer la coopération avec la DGEAC sur les initiatives LPE et Capitales européennes de la culture ;
- 2- Soutien aux Itinéraires culturels coopérant déjà sur le terrain avec le label du patrimoine européen / Capitales européennes de la culture.
- 3- Soutenir les discussions d'experts et les conférences thématiques ;
- 4- Renforcer les synergies en mettant l'accent sur les activités associant les enfants et les jeunes le long des Itinéraires culturels par le biais d'initiatives de sensibilisation ;

- 5- Encourager la création de programmes de financement communs axés sur les Itinéraires culturels (Creative Europe,...);
- 6- Impliquer davantage les Itinéraires culturels dans la préparation des propositions de projet en réponse aux appels à projet lancés par l'Union Européenne dans le domaine de la culture et du patrimoine.

Etats membres de l'APE

- 1- Renforcer les synergies avec les équipes nationales et locales travaillant sur les utilisations et sur la gestion du label du patrimoine européen et des capitales européennes de la culture.

Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

- 1- Informer le Secrétariat des pratiques existantes à la croisée des chemins entre les Itinéraires culturels et le label du patrimoine européen / Capitales européennes de la culture.

1.3 - STRATEGIES ET SYNERGIES ENTRE L'APE ET L'UNESCO

Secrétariat de l'APE

- 1- Développer des stratégies communes et renforcer la communication au niveau européen et national pour soutenir un travail commun sur les sites de la Liste Mondiale du Patrimoine le long des Itinéraires culturels ;
- 2- Soutenir les discussions d'experts;
- 3- Organiser des conférences thématiques impliquant des Itinéraires culturels et des sites inscrits sur la Liste Mondiale du Patrimoine (LMP).

Etats membres de l'APE

- 1- Créer une coopération avec les commissions nationales de l'UNESCO.

Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

- 1- Informer le Secrétariat des pratiques existantes à la croisée des chemins entre les Itinéraires culturels et les sites de la LMP.
- 2- Prendre en compte les Recommandations et Chartes de l'UNESCO, telles qu'énoncées dans la Résolution CM/Res (2013)67.

1.4 - STRATEGIES ET SYNERGIES ENTRE L'APE ET ICOMOS

Secrétariat de l'APE

- 1- Développer des stratégies communes et renforcer la communication au niveau européen et dans les pays extra-européens traversés par des Itinéraires culturels certifiés.

Etats membres de l'APE

- 1- Créer des coopérations avec les comités nationaux de l'ICOMOS

Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

- 1- Prendre en compte les recommandations et les chartes de l'ICOMOS, comme indiqué dans la Résolution CM/Res(2013)67.

1.5 - STRATEGIES ET SYNERGIES ENTRE L'APE ET L'OEI (Organisation des États Ibéro-Américains)

Institut Européen des Itinéraires Culturels

- 1- Faciliter les contacts entre les Itinéraires culturels certifiés intéressés par l'extension de leurs réseaux et l'OEI ;
- 2- Développer et soutenir des stratégies communes pour promouvoir l'extension géographique des Itinéraires culturels certifiés du Conseil de l'Europe et la création de partenariats dans les États ibéro-américains.
- 3- Encourager la participation à des événements sur les Itinéraires culturels, tels que le Forum consultatif annuel sur les Itinéraires culturels, l'Académie annuelle de formation, et l'extension du réseau universitaire de recherche sur les Itinéraires culturels aux universités ibéro-américaines ainsi que d'autres potentielles collaborations d'intérêt mutuel dans le domaine de la coopération culturelle liée aux Itinéraires culturels et aux projets et activités connexes menés par l'IEIC et l'OEI.
- 4- Demander conjointement un financement international en vue de la mise en œuvre de programmes de coopération ciblés dans les États ibéro-américains

Etats membres de l'APE

- 1- Le cas échéant, présenter les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe en tant que vecteur de renforcement de la coopération avec les États ibéro-américains.

Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

- 1- Informer le secrétariat de l'APE/IEIC des pays potentiellement impliqués dans les réseaux.

2. STRATEGIES ET SYNERGIES ENTRE L'APE ET LES ORGANISATIONS NATIONALES, REGIONALES ET MACRO-REGIONALES

2.1 - STRATEGIES ET SYNERGIES ENTRE L'APE ET LES ETATS MEMBRES

Secrétariat de l'APE

- 1- Encourager les Etats membres et les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe à prendre en compte la recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur la stratégie du patrimoine culturel européen pour le XXI^e siècle.
- 2- Faciliter les contacts entre les États membres soutenant les Itinéraires culturels et les Itinéraires culturels certifiés souhaitant consolider ou élargir leurs réseaux ;
- 3- Stimuler des stratégies et des politiques communes renforçant les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe ;
- 4- Mise en place d'une géodatabase en ligne contenant les données du réseau des Itinéraires culturels (macro-régions Routes4U et États membres de l'APE).

Etats membres de l'APE

- 1- Développer et soutenir des stratégies et des politiques communes au niveau national, en particulier la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur la stratégie du patrimoine culturel européen pour le XXI^e siècle.

Dans la Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur la Stratégie du patrimoine culturel européen pour le XXI^e siècle (adoptée par le Comité des Ministres le 22 février 2017 lors de la 1278^{ème} réunion des Délégués des Ministres), le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, aux termes de l'article 15.b du Statut du Conseil de l'Europe, fait référence aux Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe comme exemple d'action pour la mise en œuvre de la recommandation D7, à savoir : « tenir compte du patrimoine dans les politiques de développement du tourisme durable ».

- 2- Faciliter les contacts entre les Itinéraires culturels certifiés souhaitant élargir leurs réseaux et les parties prenantes locales en tant que membres potentiels des réseaux des Itinéraires culturels ;
- 3- Établir une coordination nationale pour les Itinéraires culturels certifiés ;
- 4- Organiser une réunion informelle des ministères responsables du tourisme des États membres de l'APE ouverte aux autres États membres du Conseil de l'Europe et aux pays signataires de la Convention culturelle;
- 5- Encourager les autres pays à rejoindre l'APE.

Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

- 1- Coopérer avec les autorités nationales pour la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur la stratégie du patrimoine culturel européen pour le XXI^e siècle.

2.2 –STRATEGIES ET SYNERGIES ENTRE L'APE ET LES AUTORITES ET ORGANISATIONS REGIONALES ET MACRO-REGIONALES

Secrétariat de l'APE

- 1- Renforcer le dialogue et la coopération avec les organisations régionales et macro-régionales et les réseaux de régions travaillant sur le patrimoine culturel, le tourisme culturel, le tourisme durable,...
- 2- Continuer à informer les autorités macro-régionales sur le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.
- 3- Mise en place d'une géodatabase en ligne contenant les données du réseau des Itinéraires culturels en étroite coopération avec l'Union Européenne.

Etats membres de l'APE

- 1- Informer les autorités régionales sur le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe ;
- 2- Stimuler des stratégies communes et des politiques intégrées au niveau régional renforçant les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

- 1- Informer le secrétariat de l'APE des pays potentiellement impliqués dans les réseaux ;
- 2- Travailler avec les représentants nationaux et les autorités nationales.

3. RENFORCEMENT DES RESSOURCES FINANCIÈRES DE L'ACCORD PARTIEL ÉLARGI

Les ressources de l'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels pourraient être renforcées afin de consolider son action et de développer des activités consacrées aux Itinéraires culturels certifiés.